



Edité le : 27/11/2025

Rapport d'analyse Page 1 / 3

MAIRIE DE CHAZELLES

LE BOURG
43300 CHAZELLES

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE25-165942	Analyse demandée par :	ARS Loire Santé et Environnement
Identification échantillon :	LSE2511-16903	N° Prélèvement :	00198569
N° Analyse :	00229726	Nature:	Eau de distribution
Point de Surveillance :	HS BOURG CHAZELLES SUR LYON	Code PSV :	0000000106
Localisation exacte :	916 Rue de Montfuron - fédéral mogul - Rob cafet		
Dept et commune :	42 CHAZELLES-SUR-LYON		
UGE :	0019 - AEP SI CHAZELLES SUR LYON		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse :	D2THM
Nom de l'exploitant :	SI CHAZELLES SUR LYON		
Nom de l'installation :	SI CHAZELLES SUR LYON	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 17/11/2025 à 09h26 Réception au laboratoire le 17/11/2025		
	Prélevé par CARSO LSEHL / BONNEFOY Alice		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
		Code :	000052
		Motif du prélèvement :	CS

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 17/11/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Analyses physicochimiques								
Anions								
Nitrates	42D2THM>	5.2	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	0.5	50	#
Nitrites	42D2THM>	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.02	0.50	#

.../...

Édité le : 27/11/2025

Identification échantillon : LSE2511-16903

Destinataire : MAIRIE DE CHAZELLES

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
Somme NO3/50 + NO2/3	42D2THM>	0.10	mg/l	Calcul			1
Métaux							
Chrome total	42D2THM>	< 5	µg/l Cr	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	50
Fer total	42D2THM>	111	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10	200
Cadmium total	42D2THM>	< 1	µg/l Cd	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	1	5
Antimoine total	42D2THM>	< 1	µg/l Sb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	1	10
Chrome hexavalent (Cr VI) dissous	42D2THM>	N.M.	µg/l Cr VI	Chromatographie ionique avec détection UV-visible	Méthode interne M_EM190	1	6
COV : composés organiques volatils							
Solvants organohalogénés							
Bromoforme	42D2THM>	0.37	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.20	
Chloroforme	42D2THM>	19	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.10	
Chlorure de vinyle	42D2THM>	0.0069	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.004	0.5
Dibromochlorométhane	42D2THM>	3.7	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.05	
Dichlorobromométhane	42D2THM>	7.4	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.05	
Somme des trihalométhanes	42D2THM>	30.47	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.50	100
Epichlorhydrine	42D2THM>	< 0.05	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.05	0.1
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques							
HAP							
Benzo (b) fluoranthène	42D2THM>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005	
Benzo (k) fluoranthène	42D2THM>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005	
Benzo (a) pyrène	42D2THM>	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0001	0.010
Benzo (ghi) pérylène	42D2THM>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005	
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	42D2THM>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005	
Somme des 4 HAP quantifiés	42D2THM>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005	0.100
Composés divers							
Divers							
Acrylamide	42D2THM>	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1	0.1

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

42D2THM> ANALYSE (D2THM=D2+THM) EAU DE DISTRIBUTION (ARS42-2025)

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 3 / 3

Édité le : 27/11/2025

Identification échantillon : LSE2511-16903

Destinataire : MAIRIE DE CHAZELLES

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Nicolas TOINET
Technicien de Laboratoire

